



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 63948

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les dysfonctionnements existants dans les services d'urgences de nos hôpitaux. Le récent appel des médecins urgentistes à la mobilisation contre leurs mauvaises conditions de travail n'est pas nouveau, et doit appeler à une réflexion profonde sur les missions et les attributions réelles qui doivent être dévolues aux services d'urgences hospitalières en France. Le fait de demander à chaque patient d'avancer le montant de l'équivalent d'une consultation médicale (bien entendu remboursé intégralement par la suite), hors cas d'urgence vitale, permettrait de dissuader un certain nombre d'usagers d'abuser de ce service public indispensable. En effet, seul un désengorgement de ces services pourra leur rendre leur pleine et entière efficacité. En conséquence, il demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63948

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4202